



La Voix de l'Humanité

Organe du « Comité pour la Préparation de la Société des Nations »
et de la « Ligue pour la Défense de l'Humanité »

Les membres de la Ligue fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation
Compte de chèques postaux III 496

Comité suisse de la Ligue pour la Défense de l'Humanité : D^r Aug. FOREL; QUARTIER LA TENTE, conseiller d'Etat, Neuchâtel; D^r STOESEL, anc. président du Conseil national suisse; SCHORER, président du tribunal administratif, Berne; G. MULLER, conseiller national; A. SUTER, ancien président du Conseil communal de Lausanne; D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne; D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich; F. RUEDI, anc. député du Grand Conseil vaudois, Lausanne; M^{me} VUADENS CALMUS, Vevey; E. PEYTREQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne; H. HODLER, Genève, etc., etc.

Comité de patronage international : Jean LONGUET, député de la Seine; Lucien LE FOYER, anc. député de la Seine; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme; W. FERSTER, président du Bureau international des poids et mesures; Sir Robert STOUT, ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Administration : Imprimerie F. RUEDI, Lausanne, Jumelles 3 (Téléphone 12.44)

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

ABONNEMENTS : Suisse, 4 fr par an; autres pays, 6 fr. par an. Avec le supplément allem. « Die Versöhnung », 6 fr. par an en Suisse, étrang. 8 fr. 15 centimes le numéro

Le centre de l'esprit de guerre et ses migrations

En juillet et août 1914, la France et l'Angleterre désiraient sincèrement le maintien de la paix. La politique autrichienne vis-à-vis de la Serbie et le refus de l'Allemagne d'accepter le règlement de la controverse par l'arbitrage (proposé par le tzar) ou par une conférence internationale selon les propositions de Sir Edward Grey, exaspéraient la Russie et amenaient la guerre. La France et l'Angleterre, tout en acceptant courageusement la lutte, étaient alors loin de tout chauvinisme guerrier. Du point de vue pacifiste on ne pouvait rien leur reprocher.

Mais bientôt la mentalité des masses se transforma, le martyre de la Belgique et les malheurs du Nord de la France éveillèrent le désir de vengeance. La guerre devint populaire, personne n'en aurait voulu la fin « avant le châtement de l'agresseur ». De l'autre côté du Rhin aussi, l'idéal guerrier prit possession des foules, devint le seul but de vie des milieux qui, avant la guerre, étaient sincèrement pacifistes. Les manifestations publiques et les discours des hommes d'Etat en France, en Allemagne, en Angleterre et en Russie, se ressemblaient alors d'une manière étrange. C'étaient pour ainsi dire des traductions du même pamphlet: L'écrasement de l'adversaire était considéré comme nécessaire et en même temps comme certain. Cela devenait même une sorte de dogme public.

Nous nous sommes efforcés dans ce journal, dès octobre 1914, de défendre le point de vue de libre critique vis-à-vis de ce dogme nouveau de l'infaillibilité. Nous avons prédit que l'écrasement de l'adversaire se heurterait aux conditions de la guerre moderne, à l'étendue et à la variété du champ de la lutte. Nous avons montré que la sécurité de la paix future ne pouvait pas s'établir sur l'anéantissement des forces « ennemies », impossible à obtenir, mais seulement sur la fondation d'une « Société des Nations » qui serait capable de repousser toute agression nouvelle par les forces coalisées du monde civilisé.

Nous avons prédit une guerre longue et désastreuse — hélas elle se développait de la manière prévue. Nous étions obligés de combattre simul-

tanément l'esprit de guerre et les plans d'annexion des deux partis belligérants qui se valaient mutuellement.

L'année 1915 avec ses victoires germaniques à l'est et au sud ne changea rien à cet état de choses. L'année 1916 avec les victoires de Broussilov et la prise de Goritz par les Italiens amenèrent l'Allemagne à douter de sa victoire sûre. Elle profita de ses succès en Roumanie pour tenter une offensive de « paix blanche ». Elle accepta même le principe de la Société des Nations. Les Alliés refusaient son offre.

Le président Wilson intervint alors à son tour avec son message inoubliable jetant les bases de l'ordre mondial nouveau basé sur le droit et la liberté. Les Alliés, courtois dans la forme, repoussèrent pourtant ces propositions de paix « sans victoire ». Les Allemands, en refusant la divulgation de leurs buts de guerre demandée par M. Wilson, le froissèrent et firent ainsi le jeu de leurs adversaires. Sans cette première maladresse ils auraient eu alors beaucoup de chance de rallier M. Wilson à leurs propositions de paix, de faire cesser la livraison des munitions américaines aux Alliés et d'obtenir, avec l'aide des Américains, la paix blanche à laquelle ils aspiraient. Le centre de l'esprit de guerre se trouva à cette époque à Paris, à Londres et à Pétrograd. La France ne se contenta plus d'avoir repoussé l'agression, elle voulait sa revanche de 1871. L'Angleterre ayant décrété le service obligatoire voulait parfaire son œuvre et montrer au monde l'invincibilité, non seulement de sa flotte, mais aussi de son armée de terre. La Russie aspirait à la possession de Constantinople, objet de ses rêves séculaires.

Quiconque voulait alors la fin de la guerre, dans l'intérêt de l'humanité ensanglantée, était forcé de combattre l'esprit de guerre des Alliés. M. Wilson l'aurait fait tôt ou tard si l'Allemagne n'avait pas commis une nouvelle maladresse inconcevable: en ouvrant, contrairement aux stipulations du droit des gens soutenu par M. Wilson, sa guerre sous-marine à outrance.

Nous nous sommes efforcés, à cette époque, dans l'édition allemande de ce journal, de démontrer la folie de cette politique, même du point de vue des intérêts allemands; de prouver l'impossibi-

lité de vaincre l'Angleterre par la famine. Nous avons prédit que le concours de l'Amérique à la cause des Alliés, rendu inévitable par cet acte de défi, détruirait l'équilibre des forces au profit des Alliés. Aujourd'hui on comprend, en Allemagne même, que la guerre serait terminée grâce à l'aide inattendue de la révolution russe, à des conditions acceptables pour l'Allemagne, si le concours américain ne maintenait pas les espoirs des Alliés dans la victoire finale.

Dès que les illusions relatives à la guerre sous-marine s'étaient évanouies, des milieux influents d'Allemagne revenaient à l'idée de la paix blanche. Le Reichstag votait sa fameuse résolution en faveur d'une « paix de conciliation ». Le gouvernement accueillit favorablement les propositions du pape. Les socialistes allemands recevaient des passeports pour aller à Stockholm pour y tenter la reconstitution de l'internationale ouvrière. Les chefs de la majorité parlementaire se rendirent à Berne pour discuter les principes de la Société des Nations.

Mais l'Entente resta intransigeante. Elle ne répondit point au pape, elle refusa les passeports aux socialistes qui voulaient aller à Stockholm et aux pacifistes qui voulaient aller à Berne. Le centre de l'esprit de guerre se trouva de nouveau à Paris et à Londres, mais les buts de guerre étaient tout de même bien différents de ceux de 1915. A Pétrograd on ne revendiqua plus ni Constantinople ni d'autres conquêtes. On exigea que les Alliés aussi se conformassent aux principes d'une « paix sans annexions ». L'Amérique était partie en guerre pour protéger le droit des gens, pour démocratiser le monde, pour préparer les bases de la future Société des Nations. Elle n'aurait jamais consenti à verser le sang de ses citoyens pour que la France puisse conquérir les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin, subjuguier des villes allemandes comme Trèves et Coblenze; pour que l'Italie devint maîtresse de la Dalmatie slave et la Roumanie maîtresse de la Transylvanie trilingue. Les Alliés étaient donc obligés de modifier leurs buts de guerre dans un sens démocratique.

La réalisation de leurs revendications de 1915 aurait semé le grain de guerres futures de revanche et de libération. La réalisation des buts de guerre de 1917 aurait, par contre, ouvert le che-

min vers la Société des Nations, garantie suprême de la paix future, et éliminé une large partie des injustices et des sources de friction. Pas toutes — puisqu'on ne voulait ni toucher aux questions de l'Algérie et de l'Égypte, ni résoudre d'une manière énergique la question d'Irlande. Mais, enfin, les intérêts de l'humanité future n'avaient plus rien à craindre de la victoire finale des Alliés, ils en avaient beaucoup à espérer, ils étaient seulement lésés par la lenteur à l'atteindre, par la guerre interminable, par l'incapacité des Alliés de terminer la guerre, vite et bien. Tout pesé, il était plus indiqué, malgré tout, de soutenir les efforts du Reichstag allemand vers une paix blanche que de seconder les rêves démocratiques des Alliés, meilleurs en leur essence mais irréalisables par cause de leur insuffisance militaire.

Les dernières semaines ont transformé de nouveau la situation. Les dernières stades de la révolution russe ont montré aux Alliés de la manière la plus claire que la victoire finale, même avec l'aide américaine, devenait incertaine et sans cette aide impossible. M. Wilson est aujourd'hui l'arbitre de leurs décisions. Après les passions belliqueuses de la première heure, l'Amérique et son grand chef sont revenus à une conception des choses plus calme et plus clairvoyante. M. Wilson — et les Alliés avec lui, peut-être malgré eux, — serait prêt à conclure une paix de conciliation tenant compte autant que possible des vœux légitimes des nationalités opprimées.

Par contre, cette même transformation de la situation politico-militaire a ravivé les espoirs allemands en une victoire totale, a ramené le parti militaire, les conservateurs et les pangermanistes, sinon au pouvoir, mais à une position fort influente, voire prépondérante. L'Allemagne n'accepterait plus la paix blanche envisagée en décembre 1916, revendiquée par la majorité du Reichstag en juillet 1917.

Elle alors était indignée par le refus des Alliés d'accueillir ses offres. Aujourd'hui, les Alliés — l'Amérique au moins — étant disposés à conclure une paix de conciliation, l'Allemagne rehausse ses prétentions et se dérobe. Elle recommence même la guerre contre la Russie pour éteindre ce foyer de révolution sociale et pour établir son protectorat sur une série d'États vassaux. Les esprits clairvoyants en Allemagne entrevoient les révoltes futures des peuples asservis qui se préparent, ils voient les guerres nouvelles, ils voient couler le sang de leurs enfants — mais ils sont impuissants d'empêcher l'aventure. Le centre de l'esprit de guerre a évolué à nouveau. En 1914, il était chez les puissances centrales ; en 1915, des deux côtés à la fois ; vers la fin de 1916, chez les Alliés seulement ; au commencement de 1917, des deux côtés ; en été 1917, chez les Alliés, et aujourd'hui de nouveau en Allemagne. Malgré cette irrégularité apparente, on peut peut-être établir la « loi sociologique » suivante : Des déceptions militaires et surtout des défaillances auprès des nations amies sont aptes à amener chaque parti à la modération. Les revers graves, exaspérant la résistance, et les victoires, ravivant les espoirs, ravivent les prétentions. Puisque malheureusement une victoire d'un côté correspond en général à une

déception de l'autre, cette dernière ne peut pas engendrer ses effets bienfaisants parce que la modération ne fera rien si simultanément les prétentions de l'adversaire remontent. La paix de conciliation ne pourrait naître que de la modération simultanée des deux adversaires, mais pour cela il faudrait des revers simultanés. Est-ce logiquement possible ? Les deux armées ne peuvent guère être vaincues simultanément sur le champ de bataille parce que la défaite de l'une présuppose la victoire de l'autre. Mais les nations ennemies pourront être vaincues simultanément par la faim, la détresse, la défaillance morale résultant d'une guerre de longues années. Voilà presque la seule chance de paix, — hélas, par trop lointaine — que nous pouvons entrevoir aujourd'hui.

Le centre de l'esprit de guerre et la résistance à la paix étant actuellement en Allemagne, la paix ne dépend pas en ce moment de la bonne volonté des Alliés. Ils n'ont qu'à résister victorieusement à la grande offensive projetée — ce qu'ils sauront faire avec succès, tous les amis de la liberté européenne l'espèrent. Nous n'avons donc pas d'autre conseil momentané à offrir à nos lecteurs dans les pays latins et alliés, sauf peut-être un : d'attendre avec confiance le jour auquel de nouvelles déceptions ramèneront l'Allemagne à ses dispositions conciliantes de décembre 1916 et de juillet 1917, mais de ne pas laisser échapper cette prochaine occasion, par faute d'un renouveau de leurs propres illusions — de faire alors une paix sans annexions réalisant la Société des Nations.

Car cette paix de conciliation, tout pris en considération, pourrait naître aussi si l'esprit de guerre était défait par la raison. Cette défaite se baserait sur une expérience de malheur répétée. C'est la méthode par laquelle les enfants et les sauvages ont fait leurs progrès.

Si les explications qui précèdent pouvaient aider à de telles réflexions et réduire à néant notre propre pronostic pessimiste, nous serions plus qu'enchantés.

Mais, hélas, nous n'osons guère y croire.

Homo sapiens Linné

Linné ayant donné le premier, au XVIII^e siècle, à chaque plante et à chaque animal alors connu deux noms, celui du genre et celui de l'espèce, appela l'homme *Homo sapiens*, c'est-à-dire l'homme sage. Hélas ! s'il ressuscitait aujourd'hui, il s'en mordrait les doigts. L'homme est tout plutôt que sage. Il est en somme intelligent. Grâce à son esprit inventif et aux instruments (entre autres l'imprimerie et les machines à vapeur) qui lui ont appris, en les consignant et en les multipliant, à conserver aujourd'hui toutes les découvertes de ses ancêtres et prédécesseurs, ainsi qu'à utiliser les produits de la terre entière à l'aide des moyens de transport, grâce à son esprit inventif, dis-je, l'homme pourrait vivre heureux sur notre planète.

Pourquoi ne l'est-il pas ? Précisément parce qu'il n'est pas sage. Par une hérédité fixée dans sa nature, ses féroces ancêtres lui ont légué des instincts individualistes combattifs, dominateurs, tyranniques et oppresseurs. Enflé de vanité et d'orgueil, il tient avant tout à faire briller son moi aux dépens de celui de ses semblables. Il feint la modestie pour qu'on puisse mieux l'admirer. Nous sommes tous plus ou moins malades dans cet hôpital antisocial où vient s'engouffrer le bonheur

de toutes nos collectivités humaines. La plupart d'entre nous ne sont pas conscients de la maladie antisociale dont ils souffrent ; ils accusent le ciel et les autres du malheur commun, au lieu de s'en prendre chacun à soi-même.

La folie de la guerre actuelle, à laquelle presque tous les peuples de notre planète prennent part sans se rendre compte pourquoi, chacun prétextant la faute d'un ennemi en réalité imaginaire, cette folie, dis-je, met à nu les causes fondamentales de l'incurable sottise de notre espèce dite sage. Pareille sottise est en effet basée sur les états affectifs ou émotionnels de nos sentiments : la colère, la haine, la jalousie, l'orgueil, la vanité, l'envie, l'angoisse, la terreur, le découragement, l'effronterie, etc. L'individu humain ne se sent pas content tant qu'il ne peut pas assurer sa supériorité sur d'autres, à certains égards du moins. Il a beau se défendre et faire le modeste, il n'en devient que d'autant plus hypocrite, inconsciemment ou plutôt subconsciemment, je l'accorde ; mais le fait n'en subsiste pas moins au fond des replis de son âme, c'est-à-dire de son cerveau !

Ce n'est pas la raison, mais ce sont les états affectifs qui nous gouvernent en général. Telle est la vérité. Ceux qui ne l'avaient ni vue, ni comprise jusqu'à 1914 devraient voir à présent se dessiller leurs yeux. Mais ce sont précisément leurs états affectifs qui les leur bouchent sur eux-mêmes.

Un danger connu est à moitié vaincu. C'est pourquoi je voudrais faire crier par une voix souterraine les paroles qui précèdent, non seulement à tous nos gouvernements et à tous nos diplomates actuels, mais encore à tous les peuples affamés et exaspérés qui crient à la révolution anarchique sans être au clair sur ce qu'ils veulent. Ce qu'il nous faut, ce n'est ni l'anarchie, ni la tyrannie militariste, féodale, capitaliste, bourgeoise, ouvrière ou autre, mais une bonne organisation sociale mondiale de la liberté par l'éducation obligatoire de tous, dès la jeunesse, au travail manuel et intellectuel, organisation soutenue par la force des lois d'un droit à la vie, d'un droit égal pour tous les individus des races civilisables, femmes et hommes, comme pour tous les États du globe.

Je l'ai répété et je le répète encore, car on ne peut assez le faire, notre féroce hérédité centimillénaire peut être apprivoisée ; les faits le prouvent. L'anarchie qui règne actuellement entre les États peut être vaincue par la force d'une collectivité supernationale ou Société des Nations. Mais la condition *sine qua non* est que celle-ci soit basée sur la démocratie d'un Droit des gens bien organisé sur les bases de la plus grande liberté individuelle possible. Ce qu'il nous faut, c'est l'organisation internationale de la liberté sur les fondements d'un socialisme intelligent, large et bien compris, tenant compte des besoins du travail intellectuel et artistique, aussi bien que des besoins matériels des diverses variétés et variations de l'âme humaine.

L'instant actuel est unique pour y parvenir. Atteignons-nous la première ébauche du but ou retomberons-nous lourdement encore une fois dans nos antiques folies qui sont encore beaucoup plus folles aujourd'hui qu'autrefois où elles avaient encore quelques raisons de l'être ? Je le demande non seulement à MM. Wilson, Clémenceau, Poincaré, Lloyd George, Bonard Law, Orlando, Hertling, Czernin, Kuhlmann, Hindenburg, Radoslawof et Enver Pacha, mais encore à MM. Lénine, Trotzky, Scheidemann, Henderson, Merrheim, Renaudel, Sembat, Adler et à tous les gouvernements et meneurs des pays neutres.

A tous je recommande la lecture du livre d'un Anglais, Thomas Maus, paru il y a 400 ans, en 1516-17 : *Utopia*. Ce livre est plus vrai et plus actuel aujourd'hui que jamais ; ces Messieurs pourront s'y regarder au miroir et en même temps y trouver le remède au mal qui nous accable.

Dr A. FOREL.

La Loi du Progrès et l'Organisation internationale

par M. Ad. FERRIÈRE, docteur en sociologie.

VIII

Conclusion.

Tout être vivant progresse en procédant à une différenciation et à une concentration complémentaires et croissantes de ses énergies (élément dynamique) et de ses facultés (élément statique), conformément à la loi d'adaptation de soi au monde et du monde à soi, et en vue d'accroître la puissance de son élan vital. — Telle est la loi du progrès biologique. Telle est aussi la loi du progrès psychologique, si l'on remplace les deux derniers mots : « élan vital », par le mot « esprit », en entendant par là cette énergie culminante de l'élan vital, orientation idéale commune à tous les hommes, qui les pousse subjectivement à tendre au plus grand bonheur et objectivement à se libérer des tendances animales et inférieures, capricieuses et divergentes de leur être.

L'esprit de l'homme est situé entre deux mondes : son propre organisme, au dedans de soi, et la société humaine au dehors. Dans sa marche vers le progrès, l'esprit se sert comme d'instruments indéfiniment perfectibles, aussi bien de son propre organisme, qu'il mâte et dresse *ad maximam Dei gloriam* — le Dieu dont il s'agit ici étant l'esprit lui-même, en tant qu'il se dépasse sans cesse en perfection — que de la société elle-même. Or, la société, toute société, groupe organisé ou humanité entière, se comporte à certains égards comme un organisme. Faux en tant qu'on envisage les aspects statiques, visibles, extérieurs, apparents et transitoires de la société, le parallélisme indiqué par quelques sociologues entre les organismes individuels et les organisations sociales reste vrai dynamiquement, c'est-à-dire sous son aspect énergétique permanent, sous l'angle de ses transformations, de sa genèse, des courants spirituels d'action et de réaction qui traversent les sociétés comme la sève traverse les fibres de l'arbre.

D'où la formule du progrès social :

Toute société progresse en procédant à une différenciation (division du travail) et à une concentration (unification) complémentaires et croissantes de ses fonctions et de ses institutions, en s'adaptant aux forces physiques et psychiques intransformables de l'univers, en adaptant à son profit les forces transformables, tout cela en vue de conserver et d'accroître ses énergies, c'est-à-dire celles de ses membres. Ceci nous ramène à la notion du progrès individuel, l'individu restant, selon la formule de Kant, fin en soi.

Cette notion de l'homme fin en soi apparaît comme odieusement ironique à l'heure actuelle. Elle reste vraie cependant. Théoriquement l'homme ne peut concevoir de fin supérieure au bien spirituel de l'individu. Pratiquement tous ceux qui ont usé de leur prochain comme d'un moyen en vue d'une fin politique ou économique ont cru, par là, s'ils étaient sincères, améliorer l'état de la société humaine et amener finalement un état social devant permettre à l'individu, membre de la société, de mieux vivre.

Et c'est ici qu'apparaît au grand jour l'erreur nationaliste. En cas de conflit entre l'humanité en général et une nation particulière, préférer le bien de la nation au bien de la société humaine, si vague celle-ci soit-elle encore, c'est perpétrer un crime contre la civilisation, c'est tendre à ruiner le tout dont la nation est une partie, c'est donc commettre un suicide social par voie détournée. C'est méconnaître la nécessité dynamique du progrès humain, aller à l'encontre des énergies inéluctables de la nature qui poussent les organismes à s'unifier de plus en plus et les sociétés elles-mêmes à faire tomber les barrières arbitraires, historiques ou autres, pour leur substituer une division du

travail fondée sur les particularités naturelles des hommes. Pas d'arbitraire : le droit pour tous les hommes de tendre à conserver et à accroître la puissance de leur corps et surtout de leur esprit, voilà la fin dernière dont l'organisation sociale, nationale et internationale, doit être le moyen.

Izoulet, dans sa *Cité moderne*, démasque le « sophisme de l'égalité ». Il ne pense, ce disant, qu'à l'égalité statique des états et non à l'égalité dynamique des fonctions. L'égalité des droits est celle des coureurs sur la ligne de départ ; l'inégalité des situations acquises, des pouvoirs organiques et psychiques des individus, est celle des coureurs durant la course. Maintenir une égalité artificielle de rang entre les coureurs, durant la course à travers l'existence, serait une impossibilité au point de vue psychologique et une injustice criante au point de vue moral : prime à la fainéantise fataliste et résignée des forts, prime à la fainéantise parasitaire et intéressée des faibles.

L'égalité des droits est la revendication principale des démocraties dignes de ce nom ; elle s'oppose à l'arbitraire individuel ou collectif, créateurs d'inégalités artificielles. L'égalité de fait, imposée à tous, serait la négation de l'inégalité naturelle renforcée par le travail et le mérite intellectuel et moral de chaque homme, inégalité fondée d'ailleurs sur le libre jeu des lois sociales naturelles.

C'est bien là, constatons-le, ce qu'avaient entendu les auteurs de cette *Déclaration des Droits de l'Homme* qu'on a si souvent accusés de vouloir niveler l'humanité : « Tous les citoyens, y lit-on à l'art. VI, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents. » Ce qu'il faut, dit d'ailleurs très judicieusement Izoulet lui-même, « c'est l'égal respect des inégales personnes », non dans leur imperfection statique, bien entendu, mais dans leur élan vital spirituel, quel qu'il soit, dans ce qu'il y a en eux d'humain au sens élevé et dynamique du terme.

Si j'insiste ici sur cette notion d'égalité des droits, c'est qu'elle me paraît fondamentale, plus fondamentale que le fameux droit des peuples de disposer d'eux-mêmes dans les limites du même droit reconnu à autrui. Ou plutôt, dirai-je, il ne saurait y avoir de droit des nations de disposer d'elles-mêmes si les individus qui les composent n'ont pas tout d'abord le droit de disposer d'eux-mêmes dans les limites du même droit reconnu à leur prochain et des lois de raison et de justice humaines reconnues et instituées pour le bien de toute la société par tous les individus clairvoyants.

On l'a vu à l'occasion de la brève étude de quelques antinomies sociales à laquelle nous avons procédé dans cette série d'articles : partout, en politique, en droit, en économie publique, nous avons reconnu le progrès dans le double facteur : division naturelle du travail et unification croissantes, ayant pour fondement universel la volonté et l'activité créatrice des individus, et pour fin universelle la conservation et l'accroissement de puissance de la société, afin de satisfaire les besoins matériels et spirituels des individus et de leur permettre par là de tendre, selon leurs possibilités, à l'accroissement de puissance de leur esprit.

Nous ne revenons pas ici sur les modalités de cette division du travail entre les hommes, sur la délégation de fonctions qu'elle suppose de la part de chaque individu à la société toute entière, dans le domaine des activités utiles qu'il n'exerce pas lui-même. Dans mon ouvrage sur la *Loi du Progrès en biologie et en sociologie*, j'ai indiqué tout au long les processus, aussi bien rationnels et naturels qu'historiques, qui conduisent fatalement la société humaine à absorber les activités jusque là éparpillées, à unifier les services sociaux, à répartir le travail collectif entre les individus et entre les groupes : hiérarchie fédérative des activités.

J'ai montré comment l'action sociale tend à se conformer à un principe central : accroissement de puissance de la collectivité humaine, principe qui trouve son application particulière : en *politique*, dans la notion d'accroissement de la cohésion sociale par l'autorité politique qui émane d'un peuple occupant un territoire donné et qui rejaillit sur lui ; en *droit*, dans la notion d'accroissement de l'ordre social par la justice, celle-ci exigeant à la fois l'unité de la logique rationnelle et l'équité dans les cas particuliers ; enfin en *économie publique*, où tout producteur est consommateur, où les richesses ne servent au bien de tous que si l'on unit par un lien réel le travail créateur et les besoins à satisfaire, selon la formule : le plus d'effets¹⁾ utiles pour le moins d'efforts inutiles.

Ici je voudrais simplement insister, en terminant, sur deux notions essentielles.

1. L'étude des lois naturelles de la sociologie nous conduit fatalement à quelques notions très simples, pourtant discutées encore à l'heure qu'il est, et combattues par les tenants de l'ancien régime autoritaire, auxquels celui-ci apporte plus de profits, avec moins de travail, que le régime nouveau fondé sur la justice. Ces notions sont : celle de *démocratie*, à la condition que la masse sente la nécessité d'établir des garanties objectives pour le choix de l'élite qui devra la diriger (garanties de connaissances sociologiques spéciales, examen des aptitudes intellectuelles des futurs dirigeants, l'appréciation intuitive de leur valeur morale restant seule soumise au verdict populaire) ; celle du *socialisme* pour la protection des intérêts économiques minimum des faibles, et celle du *libéralisme* pour la protection des libertés d'ordre spirituel de tous, en particulier de l'élite intellectuelle et morale ; celle de la *fédération*, comme moyen de concilier les exigences de liberté d'adaptation particulière des individus et des petits groupes, et les nécessités centralisatrices qui entraînent la juste satisfaction des besoins fondamentaux de l'ensemble des hommes ; celle d'*égalité* des droits, entraînant les droits de *referendum* et d'*initiative* législative qui seuls permettent l'éducation politique des peuples par la sanction supérieure des faits réels, résultant du libre jeu des lois sociales naturelles.

2. J.-J. Rousseau a dit (*Contrat social*, II. 3) : « On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours. » Si le progrès social est dynamiquement orienté, de façon inéluctable, dans la voie que nous avons indiquée, statiquement, c'est-à-dire historiquement, son évolution sera plus lente ou plus rapide selon que les hommes méconnaîtront ou reconnaitront les lois naturelles du progrès social. La raison, une et permanente, et les intérêts particuliers des hommes et des sociétés qui composent l'humanité coïncident au faite de leurs ascension. C'est dire que l'idéal selon la raison et la justice est le réalisme suprême. En fait, les intérêts momentanés des hommes sont antagonistes. Le sacrifice d'un intérêt personnel immédiat pour l'intérêt médiat de la société humaine, même si celui-ci est fondé en raison, est un fait qui sera toujours rare et exceptionnel. C'est pourquoi il y aura toujours sinon des guerres, tout au moins des conflits ; mais on peut espérer qu'un jour la force brutale cédera le pas à la lutte spirituelle, comme c'est le cas dans l'intérieur de nos nations en temps de paix. Quand cela sera-t-il ? Quand les groupes sociaux dont se compose l'humanité seront tous arrivés au point de ne plus vouloir rompre par la violence un état de choses ordonné juridiquement selon la justice — car le pacifisme doctrinaire qui laisserait se perpétrer des crimes contre la justice humaine serait une vivante contradiction et une source d'immoralisme. — Pratiquement, le progrès ne suivra une marche plus normale et moins entrecoupée de brusques sursauts en arrière, que lorsque la majorité des hommes verra plus clair, assez clair

¹⁾ Et non pas « efforts » comme on l'a imprimé dans mon précédent article.

pour comprendre que le bien de l'humanité prise en bloc est la plus sûre garantie, la seule garantie, du plus grand bien de chaque individualité qui la compose.

Idéalistes pratiques, vous êtes les éducateurs de l'humanité de demain. Dans la mesure où vous persuaderez la jeunesse de la valeur permanente et fondamentale de la raison et de la justice humaines, vous serez les ouvriers d'un avenir meilleur. Plus le présent est sombre, plus intensément nous devons regarder à cet avenir et greffer le bien de demain sur les petites pousses bonnes et saines qui existent déjà aujourd'hui dans les institutions et dans l'âme des hommes.

Vers la Fédération universelle

Quelques opinions de presse sur l'idée de la Société des Nations préconisée par M. Wilson.

L'Œuvre. — Commentant les déclarations du président Wilson sur la Société des Nations, M. G. Téry dit, dans *L'Œuvre* du 10 janvier :

« Il est évident, quelque mauvaise humeur qu'en puissent ressentir nos réactionnaires, que, dans l'esprit du président Wilson, la Société des Nations demeure la formule définitive de la paix mondiale; ou plutôt paix mondiale et Société des Nations sont deux termes qui s'identifient; il est impossible d'imaginer et de réaliser l'un sans l'autre. »

La Libre Parole. — Un « renseigné » écrit dans la *Libre Parole* du 11 janvier :

« Naturellement, M. Wilson préconise le désarmement, l'arbitrage, la Société des Nations, la fin des diplomaties secrètes et la grande fraternité économique dont ne seraient exclus que ceux qui refuseraient de s'asseoir à la nouvelle franc-maçonnerie. Remercions M. Wilson d'avoir fait au moins cette réserve. Cela fait passer l'inspiration chimérique du passage sur la liberté des mers. »

Notre confrère parisien, *La Société des Nations*, oppose à cette thèse l'argumentation suivante :

« J'espère que ce renseigné voudra bien nous dire un jour en quoi est chimérique la pensée de doter les cinquante-deux nations du monde d'une organisation, qui est déjà appliquée dans chacune d'elles à des millions de citoyens, en quoi est chimérique l'idée de former pour ces nations :

1° Une assemblée qui règle leurs rapports et fixe leurs droits sur les biens qui leur sont communs ;

2° Une autre assemblée qui tranche leurs conflits ;

3° Et une police commune qui les oblige à respecter leurs engagements, leurs lois et les décisions de leur justice.

Ce renseigné connaît sans doute beaucoup de choses, mais ce n'est sûrement pas les choses de la sociologie. »

Le Pays (M. Aulard).

« Le président Wilson a donné à l'humanité son programme de paix, son programme d'avenir; en citoyen du monde, il a de nouveau, et avec majesté, proposé pour but à cette guerre la Société des Nations, pour fondement à notre paix la Société des Nations, pour moyen et garantie de tout le progrès humain la Société des Nations.

Non pas la Société des puissances, la Société des rois et des empereurs, mais la Société des peuples, la Société des Nations qui sont vraiment des nations ou qui le deviendront, c'est-à-dire la Société des Nations libres. »

Le rédacteur du journal *La Société des Nations* objecte :

« Certes, je ne suis pas aussi bien renseigné que M. Aulard, mais je suis persuadé que la liberté

n'est pas une condition essentielle de l'existence des Sociétés, et que s'il voulait bien rechercher dans l'histoire du monde, M. Aulard trouverait un certain nombre de Sociétés très anciennes et très solides dont les membres ne sont pas absolument libres.

Si je fais cette observation, ce n'est pas que je ne suis point un partisan de la liberté, mais c'est parce que je considère l'abolition de la guerre comme le but suprême à atteindre, et que si nous pouvons faire autrement, ce serait folie d'attendre pour le réaliser que toutes les nations jouissent d'une pleine et parfaite liberté. »

Le Journal du Peuple. — M. A. Charpentier, dans le *Journal du Peuple* du 13 janvier, exprime un avis identique à celui que nous avons souvent émis et sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention, car la Société des Nations ne peut exister que si ses organisateurs s'y conforment quand il dit :

« Or, comment ne pas comprendre que l'existence de deux groupements rivaux ne ferait que prolonger et intensifier les inimitiés d'hier? Non seulement les nations ne pourraient plus désarmer, mais elles seraient contraintes de s'armer plus que jamais, jusqu'au jour où la pléthore des armements aboutirait à une nouvelle guerre.

Pour que la Société des Nations puisse devenir réellement la gardienne de la Paix, il faut que toutes les nations y participent. C'est ce que les démocrates de tous les pays ont compris. Mais eux veulent sincèrement cette Société et y croient fermement. Et par là se marque la différence qui sépare leur mentalité de celle des réactionnaires. »

Déclaration

complétant la déclaration des droits de l'homme en organisant la Société des Nations ¹⁾

Les peuples, convaincus que la cause profonde du cataclysme qui les a fait vivre depuis 1914 dans les maux et les angoisses de la guerre, est l'état d'inorganisation des relations internationales; constatant que cet état a permis à la force de se mettre, sans contrôle ni contrainte, au service des intérêts et des passions, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les principes qui doivent désormais être placés à la base de l'ordre nouveau.

I. — *Abolition de la guerre.* — La guerre internationale est abolie, comme la guerre civile et la guerre privée, et avec elle sont abolies toutes les conséquences qu'elle entraîne: la préparation militaire, les alliances hostiles, la destruction des vies et des biens, la conquête des territoires, la domination des populations contre leur gré. Toute guerre est déclarée crime contre l'humanité et réprimée comme telle.

II. — *Instauration du Droit.* — Le régime du Droit est instauré dans les relations entre les peuples pour y avoir les mêmes effets que dans les relations entre les individus. Fondé sur la Raison, la Justice et les données de la Science, le Droit limite les libertés les unes par les autres; il impose le respect des engagements; il exclut la violence et défère les conflits au jugement ou à l'arbitrage de tiers autorisés; il met des sanctions et une force collective au service des décisions judiciaires.

III. — *Démocratie nationale et internationale.* — Les peuples ont la libre disposition d'eux-mêmes, conséquence de la libre disposition de soi possédée par chaque individu. La souveraineté populaire, organisée en institutions démocratiques, est à la base du droit public national et international.

IV. — *Société des Nations.* — L'ensemble des communautés nationales instituées en Etats, forme

¹⁾ Le journal *La Société des Nations* qui se dévoue, en France, aux mêmes buts que nous défendons ici, publiée, dans son dernier numéro, cet exposé remarquable.

la Société des Nations. Celle-ci constitue une Fédération, à la fois juridique, politique, économique et intellectuelle, dont l'objet est de faire régner la paix, de garantir les droits nationaux et de gérer les intérêts qui touchent au bonheur et au progrès de l'humanité toute entière.

V. — *Organes et pouvoirs de l'autorité internationale.* — L'autorité de la Société des Nations est exercée par les trois pouvoirs organiques de toute Société: législatif, judiciaire, exécutif. Elle est fondée sur le principe de la majorité. Elle dispose de la force et des moyens préventifs et coercitifs nécessaires pour faire prévaloir la volonté internationale partout et en toutes circonstances.

VI. — *Droits fondamentaux.* — Sont garantis internationalement les droits de tous les peuples, grands ou petits, à l'existence et à un libre et égal développement; le droit de tous les individus, sans distinction de sexe, à l'inviolabilité de la vie, à la liberté du corps et de l'esprit, à l'égalité civile et à la participation au gouvernement. La garantie internationale consiste dans l'action de tous les membres de la Société des Nations pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ces droits.

VII. — *Organisation de la solidarité humaine.* — La solidarité humaine est à la base de toute organisation de la Société. Elle doit inspirer des mesures tendant à améliorer effectivement les conditions de la vie matérielle et intellectuelle. Des institutions internationales appropriées étendent, à tout individu et à toute communauté nationale, le bénéfice des avantages de la civilisation; elles les protègent contre tous privilèges, individuels ou collectifs, de l'ordre économique ou moral, qui ne seraient pas fondés sur l'utilité commune.

VIII. — *Constitution mondiale.* — La constitution mondiale organise la Société des Nations et en établit les conditions d'existence. Elle définit les droits internationaux et la composition des pouvoirs. Elle est établie par une Constituante représentant les grandes forces organisées de la société humaine toute entière et dépositaire de la souveraineté mondiale. Tous les peuples l'approuvent comme pacte fondamental en acceptant d'entrer dans la Société des Nations. Ses dispositions sont supérieures à celles de toutes constitutions nationales.

Paul OTLET.

Connais-toi toi-même

Toi qui vois chez autrui un cœur dur, éprouve le tien.

Toi qui constates chez autrui les sentiments hautains, considère les tiens.

Toi qui déplores chez autrui la froideur, ressens la tienne.

Toi qui vois le mal chez autrui, retourne ton regard sur toi-même.

Toi qui souffres de l'étroitesse d'autrui, où est ta largeur d'idées ?

Connais-toi toi-même et tu retrouveras en toi ce que tu reproches à autrui.

L'homme se connaît si mal et comprend si peu son prochain, qu'il n'y a aucune intimité entre eux.

Les hommes se croisent, se rencontrent, s'interpellent, besognent ensemble, vivent ensemble, commercent ensemble, se jalouent, se disputent, s'entre-tuent, sans se connaître...

Le jour où ils se connaîtront et se reconnaîtront de même nature et susceptibles des mêmes grandeurs et des mêmes étroitesse, ils s'aimeront et se comprendront et refuseront de s'entre-tuer.

Ch. B.